

# Lampes à économie d'énergie

Toutes les sources lumineuses doivent être recyclées. Différentes catégories de lampes sont concernées : tubes fluorescents, lampes basse consommation, lampes à iodure métallique, lampes sodium, lampes à vapeur de mercure, lampes à leds...

## ECONOMIE DES RESSOURCES NATURELLE ET DE L'ENERGIE

90 % C'est la part du poids des lampes et tubes fluorescents qui est actuellement recyclée. Pour fabriquer de nouveaux tubes fluorescents, on utilise le verre des tubes usagés à la place de la matière première principale, le sable, qui compose le verre à 70%. C'est ce qu'on appelle le recyclage en boucle fermée.

De plus, le verre fond plus facilement que le sable. Il faut donc moins d'énergie pour produire de nouvelles lampes à partir de calcin qu'à partir de sable.

**En 2016, ce sont 457 kg de tubes et 289 kg de lampes qui ont été récupérés sur la déchetterie de Vedène.**

Ces déchets sont à rapporter intacts sur la déchetterie de VEDENE. Les lampes concernées portent toutes le marquage «une poubelle barrée»... sauf les ampoules à filament ! Les ampoules classiques doivent être jetées à la poubelle.

**recylum**  
engagés pour un recyclage responsable

## LES LAMPES USAGEES NE SE JETTENT PLUS : ELLES SE RECYCLENT !



## ÉLIMINATION

Après avoir été collectés et démantelés, les équipements se décomposent en familles de matériaux. Ils seront valorisés sous forme de nouvelles matières premières, de production d'énergie, ou détruits définitivement.

0,005% c'est la quantité de mercure contenu dans une lampe. Cette infime portion ne représente aucun danger en cas de casse, mais elle devient potentiellement nocive pour l'environnement à l'échelle des dizaines de millions de lampes arrivant en fin de vie chaque année.